

Fêtes de Mouches & rats d'archives

Livraison n°2

Trad Magazine n°40

Mai 1995

J.F. « Maxou » HEINTZEN, La Chavannée / Université de Cherchologie du Centre / C.D.M.D.T. 03

Concours de Vieilles & musettes, Montluçon 1896

FÊTES DE SEPTEMBRE

Nous apprenons qu'un grand concours de vieilles et de musettes est en voie d'organisation pour nos fêtes de Septembre.

Des invitations personnelles ont été envoyées à tous les musiciens de la région connus de la municipalité pour les engager à prendre part à ce concours dont on trouvera le règlement ci-après :

CONCOURS DE VIEILLES ET DE MUSETTES

CONCOURS INDIVIDUEL

Règlement du concours

Chaque musicien jouera deux morceaux de son choix. Chaque morceau ne devra pas durer plus de cinq minutes.

Les instruments devront être accordés d'avance. Les joueurs de vieille devront jouer avec toutes les cordes.

Les morceaux tirés d'opéras ne seront pas admis et les musiciens devront jouer autant que possible des airs pour vieilles et musettes ou des airs bourbonnais de préférence.

PRIX ACCORDÉS

VIEILLES

1^{er} prix, médaille de vermeil, grand module et 25 fr.; 2^e prix, médaille de vermeil, petit module et 20 fr.; 3^e prix, médaille d'argent et 15 fr.; 4^e prix, médaille de bronze et 10 fr.; 5^e prix, médaille de maillechort et 5 fr.; 6^e prix, mention honorable.

MUSETTES

1^{er} prix, médaille de vermeil, grand module et 25 fr.; 2^e prix, médaille de vermeil, petit module et 20 fr.; 3^e prix, médaille d'argent et 15 fr.; 4^e prix, médaille de bronze et 10 fr.; 5^e prix, médaille de maillechort et 5 fr.; 6^e prix, mention honorable.

Suivant le nombre des adhérents au concours, le nombre de ces prix pourra être modifié.

Des diplômes commémoratifs seront décernés à tous les musiciens qui prendront part à ce concours.

Le trio bourbonnais jouera un morceau de son choix, pendant la distribution des prix qui aura lieu à la salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville.

Le morceau d'ensemble choisi pour le défilé est « La Marche des Cornards ».

Chaque musicien aura droit à une indemnité représentant le montant de ses frais de nourriture le soir du concours.

Avis très important. — Toutes les demandes doivent être parvenues le 10 Septembre au plus tard à M. Moreau, conseiller municipal et être accompagnées de la fiche de renseignements ci-jointe.

Pour le comité, le Maire, Président,
J. DORMOY.

VILLE DE MONTLUÇON

FÊTE PATRONALE

des 13 et 14 Septembre 1896

PROGRAMME :

Samedi 12 Septembre

A 3 heures du soir. — Distribution de bons de viande aux indigents.

A 8 heures du soir. — Retraite aux flambeaux, par la Société Philharmonique, les trompettes et clairons des Sociétés de Gymnastique et la Compagnie des Sapeurs-Pompiers.

Itinéraire. — Départ, passage à niveau de la rue de la République, rue de la République, faubourg Saint-Pierre, boulevard de Courtais, place de l'Hôtel de Ville.

Dimanche 13 septembre

A 1 h. 1/2 du soir, place de Bretonni. — Exercices et manœuvres de sauvetages, par la Compagnie des Sapeurs-Pompiers.

A 3 heures, salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville. — Distribution des prix de la Société de Tir du 98^e régiment territorial, sous la présidence de M. le Lieutenant-Colonel Chevrier.

A 4 h. 1/2, sur l'Avenue de la Gare. — Séance de gymnastique, par la Société « La Montluçonnaise ».

Sur le Kiosque de l'Avenue de la Gare. — De 8 h. 1/2 à 9 h. 1/4, Concert par la Société Chorale. — De 9 h. 1/4 à 10 h. 1/4, Concert par la Société Philharmonique.

Grande illumination de l'Avenue de la Gare.

Lundi 14 Septembre

A midi, sur le quai Favière. — Concours agricole, d'animaux reproducteurs, de produits agricoles, de vins, vinaigres et instruments agricoles.

A 3 heures, place de la Liberté. — Concours de vieilles et de musettes.

A 5 heures, sur le Kiosque de l'Avenue de la Gare. — Concert par la Société « l'Union Chorale de la Ville-Gozet ».

A 8 h. 1/2, quai Favière. — Grand feu d'artifice; tiré par M. Bonnand, artificier.

La permission de la nuit est accordée aux débitants les dimanche 13 et lundi 14 septembre.

Le Maire : J. DORMOY.

CONCOURS DE VIELLES ET DE MUSETTES

A l'occasion de la fête annuelle, la municipalité avait cru devoir insérer dans le programme des réjouissances, un concours de vielles et de musettes. Nous ne pouvons que féliciter nos édiles de cette heureuse initiative qui a obtenu un plein succès.

En effet, malgré la pluie qui menaçait de tomber, de nombreux curieux et promeneurs s'étaient portés sur la place de la Liberté longtemps avant l'heure du concours.

La *Marche des Cornards*, morceau imposé, a été enlevé avec un brio et un entrain digne de nos vielleux et cornemuseux et cela en dépit du vent qui soufflait par rafales portant au loin les sons.

Le concours terminé, le jury a procédé à la distribution des récompenses dont voici la liste :

VIELLES

Prix d'honneur 25 francs

M. Betoïn de Montluçon.

1^{er} Prix — Médaille en vermeil — 10 fr.

M. Dupuy, (ex-æquo) de Châtel-de-Neuvre.

M. Raclet Jean, (ex-æquo) de Penserolles.

M. Brunet, de Gouzon (Creuse).

2^e Prix — Médaille d'argent — 5 fr.

M. Percheraucier, de Saint-Sylvain sur Toul.

M. Rodier, de Montluçon.

M. Davaille, de Teneuille.

3^e Prix — 5 fr.

M. Méténier, de Venas.

M. Norre d'Evauz,

M. Jouannard, de Châtelard.

4^e Prix — 5 fr.

M. Verchambre, de Villebret.

M. Turret, de Montluçon.

1^{re} Mention honorable

M. Japhet, (ex-æquo) du Theil.

M. Sartin, (ex-æquo) de Montluçon.

M. Chanier, de Fleuriel.

2^e Mention honorable

M. Beaujon, de Montluçon.
M. Chirol de, Crocq (Creuse).
M. Peimeau, de Commentry.

3^e Mention honorable

M. Chirol Jeune, de Crocq (Creuse).

MUSETTES

Prix d'honneur. — 25 fr.

M. Sautereau, de Toul — Sainte-Croix.

4^{or} Prix. — Médaille d'honneur en vermeil et 10 francs.

M. Chivert, d'Ygrande.

2^e Prix. — Médaille d'argent. — 10 fr.

M. Labarre, de Montluçon.

2^o Prix. — Médaille de bronze. — 10 fr.

M. Chéry, de Villefranche.

3^e Prix. — Médaille de bronze. — 5 fr.

M. Pasquier, de Saint-Amand.

3^e prix. — 5 francs.

M. Laurent, de Montluçon.

Mention honorable

M. Désamais, de St-Priest-en-Murat.

A l'issue de cette distribution MM. Malloch, Chassagne et Roudier qui faisaient partie du jury et dont la réputation musicale n'est plus à faire ont fait entendre deux morceaux d'honneur qui ont été vigoureusement applaudis.

Puis vielleux et cornemuseux ont parcouru la ville en suivant l'itinéraire arrêté d'avance par le Comité des fêtes. Partout sur leur passage, ils ont été l'objet de chaleureux applaudissements.

Si nous sommes bien renseignés, il paraîtrait que la municipalité aurait l'intention, dans un temps plus ou moins éloigné, d'organiser un grand concours de vielles et de musettes auquel serait invités à y prendre part, tous les vielleux et cornemuseux de l'Allier et des départements limitrophes

Commentaire n°2

Pas de difficultés de lecture cette fois-ci : il s'agit de trois articles parus dans *le Socialiste de l'Allier* (journal montluçonnais, aux archives municipales du même lieu) les 30/08, 06 et 20/09/1896.

De tels concours ont eu lieu grosso-modo de 1888 à 1914 dans le centre (et ailleurs !). Leur inventaire n'est toujours pas terminé, et pourtant leur recherche repose sur une démarche simplissime (ce fut d'ailleurs le premier type d'investigations entrepris aux archives départementales) : il suffit de lire le journal !

Ces concours sont généralement estivaux, mais on a pu en trouver un en janvier, un autre en octobre : il faut donc lire toutes les chroniques locales, d'un bout à l'autre de l'année.

On note le nombre important de lauréats (26). Combien y avait-il de concurrents ? D'autre part on note un grand étalement géographique : Châtel de Neuvre, Ygrande, Saint-Amand, sont à près de 50 km de Montluçon.

Les vielles prédominent, et une recherche plus fine peut montrer que la moyenne d'âge est plus élevée chez les cornemuseux. La fin du règne des musettes ?

À partir d'un tel document, on imagine les recherches biographiques à entreprendre (et le temps nécessaire !). On note la présence d'une famille: CHIROL et CHIROL jeune de Crocq (Creuse). Le père et le fils, ou bien deux frères ?

Fait rarissime, le règlement est énoncé. Il est explicitement indiqué qu'il ne faut pas d'airs d'opéra. Lors des premiers concours de vielles et musettes, vers 1890, il était d'usage de se lancer dans un andante de Mozart, ou le grand air du *Trouvère*... Ici on demande des airs bourbonnais. Le folklore est en marche !

Un peu d'histoire : Jean DORMOY, le maire signataire, leader du « Parti Ouvrier Français », est celui qui proposa en 1888 l'idée d'une manifestation ouvrière de masse, le même jour un peu partout. Ce sera le premier mai.

L'inventaire des concours de vielles & musettes fut initié par Mic BAUDIMANT, poursuivi par Jean-Claude BLANC (pour l'Allier), Jean-Sylvain MAÎTRE (pour le Cher), Olivier DURIF (Limousin, Auvergne), et sans doute d'autres. Il serait anormal de ne pas citer les « inventeurs » de ces recherches. La (les) synthèse(s) à ce sujet reste(nt) à écrire pour le Centre de la France.

Bibliographie :

RICHEAUME Olivier, « Les concours de ménétriers dans les Hautes-Alpes », *Pastel, Musiques et danses traditionnelles en Midi-Pyrénées*, n° 32, 1997.

DEFRANCE Yves, « Les concours de biniou sous la III^e République ou la naissance du spectacle folklorique », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, Quimper, 1987, tome LXVI, pp. 191-209.

Mots-clés

Bourbonnais / XIXe / Cornemuse / Vielle / Musique / Concours V&M / Imprimé